

Bilan de l'expérimentation de l'indemnité kilométrique vélo

L'indemnité a été versée trimestriellement.

Pour la période de l'expérimentation, un premier versement a été fait en octobre 2019 (pour les mois de juillet, août et septembre) et un second versement en janvier 2020 (pour les mois d'octobre, novembre et décembre).

5 agents en ont demandé le versement, pour des trajets compris entre 1,100 kilomètre et 2,800 kilomètres.

Ils ont perçu une indemnité comprise entre 50,40 euros (pour 202,400 km) et 137,80 euros (pour 551,200 km) et parcourus 1 757,400 km.

Le coût total pour la ville a été de 439,35 euros.